1ère. ANNÉE, No. 13. MANITOBA. JEUDI 24 AOUT, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00

" demi " 60 00

" un qrt. de colonne 40 00

LE MÉTIS, JEUDI 24 AOUT, 1871.

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

TROISIÈME FRAGMENT.

3 Novembre 18...

J. Prior, menuisier.—Le bon ouvrier.—Les mauvais ouvriers.—L'oisiveté des riches.—Le travail.—La conscience.—L'ignorance.—Blandin.—La Rédemption.—La chute d'Adam.—Le Rédempteur.—Histoire de N.-S. J.-C.—Sa mort.—Son amour infini.—Influence du Christianisme sur le sort de l'humanité.—L'esclavage.

La tempête n'a pas frappé seulement la Neuville et les bois du Grand-Tertre, mon petit coin a soffert aussi quelque peu; ma serre a perdu une partie de sa toiture. Tranquille prétendait que ses plaintes, sans abri, motivaient une dérogation aux lois de l'Eglise, et c'est avec peine qu'il a reçu mon refus de continuer les travaux de râparation le jour de la Toussaint. Hier, il a tenté à plusieurs reprises de m'arracher à mes sombres souvenirs, pour obtenir que j'expliquasse au menuisier, venu de la ville, les dispositions à prendre. Le son lugubre de la cloche du jour des morts ne disait rien au cœur de Tranquille; elle ne lui rappelait ni tristes pensées, ni devoirs à remplir. Il ignore ce qui se passe en moi; heureux homme, la tombe ne s'est point ouverte pour ceux qu'il aimait!... Et que m'importent ces fleurs, qu'Alice n'a pas connues, que Gustave et Marie n'ont pas cueillies dans leurs jeux!...

Ce matin, enfin, il a fallu donner des ordres et m'entendre avec l'ouvrier choisi par Tranquille. J'ai vu maître Prior, le plus habile menuisier du pays. Les coupes étaient difficiles; il les comprenait très-bien, mais encore importait-il de les lui indiquer. L'intelligence de cet homme, sa douceur m'ont charmé, et je me suis senti très-disposé à causer avec lui. Il y a toujours beaucoup à apprendre avec les ouvriers.

Joseph Prior a 30 ans; il est marié depuis six à une jeune ouvrière fort gentille et fort bonne, m'a-t-il dit, mère déjà de trois enfants, dont le dernier a six mois. Son père, menuisier de campagne, l'envoya de bonne heure à l'école du village, et après sa première communion, le plaça chez les frères de la doctrine chrétienne. Il s'appliqua, étudia attentivement le calcul, le dessin linéaire, et à 15 ans, fort et vigoureux garçon, il prit la varlope et le rabot avec résolution, consacrant ses journées au travail des mains, et ses soirées à la continuation de son éducation dans l'école d'adultes dirigée par les bons frères.

A 18 ans, il exécutait les plans des architectes et avait accru la clientèle de son père; mais celui-ci mourut; Joseph laissant à sa mère son petit bien et les soins d'une sœur ainée, partit pour Paris, voulant étudier à fond son métier.

Un jeune architecte, sous lequel il avait travaillé au château de la Roche-Noire, l'y avait pris en affection. A son arrivée à Paris, il le fit entrer dans une boutique honnête, lui conseilla de faire partie de la société de Saint-François-Xavier, association d'ouvriers se réunissant le soir, de fois à autres, pour entendre de bonnes paroles, prier ensemble et se fortifier les uns les autres dans la pratique du devoir. Son jeune protecteur l'introduisit aux cours de dessin destinés aux ouvriers, dirigés par des hommes fort habiles, et ses soirées, ainsi employées, devinrent pour lui une source de fortune et de satisfaction.

A 20 ans, Joseph était l'homme de confiance de son patron, qui le logeait et le nourrissait. La famille de M. Perrot était morale sinon chrétienne, et Joseph pouvait remplir ses devoirs. Il avait retrouvé l'un des bons frères de sa ville, qui, appelé à Paris, y dirigeait une école; il le voyait souvent et le frère lui donnait de bons conseils. On avait obtenu de M. Perrot que Joseph ne travaillerait pas le dimanche; mais aussi le lundi, il allait faire en ville les réparations délicates; il traçait les travaux de la semaine, prenait les mesures, et cet emploi du lundi l'avançait singulièrement dans la pratique de son art.

—Que faisiez-vous le dimanche, ai-je demandé à Joseph?

—Je ne manquais jamais à la messe, et quand je n'assistais pas aux vêpres, je m'arrangeais de manière à entendre un sermon; puis je visitais avec grand soin les monuments; J'étudiais sur eux les régles de l'architecture, les procédés de la menuiserie. J'allais dans les Musées; je me réjouissais à la vue des chefs-d'œuvre qu'ils renferment; je suivais les exercices de la société de Saint François-Xavier. Je m'y étais lié avec des ouvriers de diverses professions; je les retrouvais; nous causions ensemble de nos metiers; je prenais une teinture d'un peu de tout; ces notions me servent beaucoup actuellement.

Quand il faisait bean, nous nous réunissions quatre ou cinq pour faire une promenade dans les environs de Paris; s'il faisait laid en hiver, j'allais à l'église, j'entendais quelque beau sermon, je rentrais et je lisais.

—Des romans?

—Oh non, des livres instructifs; Je repassais mon Vignoles, mon manuel de métrage, ou quelque histoire.

Souvent M. et Mme. Perrot me menaient avec eux à quelque partie de campagne; ils étaient bons pour moi; J'ai visité les palais des environs de Paris en leur compagnie. M. Perrot était fort habile et il me faisait faire des remarques bien instructives. Je gagnais 90 fr. par mois, logé et nouri; mes profits couvraient mes dépenses d'entretien; J'ai mis un peu d'argent de côte.

—Et pourquoi n'êtes vous pas resté à Paris? vous eussiez pu y faire une vraie fortune.

—Sans doute, Monsieur, et M. Perrot me l'a bien dit; je crois même qu'il m'aurait cédé son fonds le temps venant, et à de douces conditions; mais alors que j'avais 23 ans, ma sœur mourut, ma mère devint infirme; j'ai dû tout quitter pour me rapprocher d'elle. Je suis revenu; je ne pouvais travailler et la soigner en même-temps comme il convenait; j'ai cherché une bonne jeune fille qui prit ces soins; je l'ai épousée. J'entrai à la ville comme premier garçon dans une bonne boutique. Je partais le matin, je revenais le soir à notre petite maison, qui était près des faubourgs; je gagnais peu, mais la mère était logée chez elle; Agathe est bonne lingère, elle ne manquait pas d'ouvrage; la vieille mère était bien soignée. Oh! cela n'a pas été long; elle est morte il y a cinq ans, peu de temps après la naissance de mon petit Germain. Un an après, j'ai pris boutique; j'étais riche d'outils; on m'estimait, j'ai eu du crédit, j'ai inspiré de la confiance; j'ai commencé par un seul ouvrier, le cousin d'Agathe, que voilà là-bas, puis l'ouvrage est venu.

—Et les enfants aussi?

—Oui, bien vite, Germain et Juliette vont à la salle d'asile; Agathe a mis Jude en nourrice; elle a trois ouvrières et nous ne nous plaignons pas.

—Pourquoi donc presque tous les ouvriers se plaignent-ils?

—Eh, mon Dieu! M. Hervé, les temps sont durs, c'est vrai; mais les ouvriers, voyez-vous, reçoivent de bien mauvais conseils; leurs prétendus amis sont au fait leurs ennemis; ils leur promettent l'impossible; et qui peut vivre, après tout, sans rien faire? Eh bien, ce qui provoque toutes ces plaintes, c'est qu'il existe bon nombre de fainéants habitués à la débauche, qui voudraient pouvoir faire du lundi toute la semaine, boire sans payer, manger sans travailler. On leur persuade que cela se peut, et cela ne se peut pas. La loi du travail est pour tous; malheur à qui s'en écarte. L'ennui et les passions tuent et ruinent les uns tout aussi bien que la misère tue et ruine les autres. Je suis jeune, mais j'ai assez vécu déjà pour observer que cette régle est vraie. Le peuple trompe sur le mot *travail*; il ne l'applique qu'au *travail manuel*, car c'est le seul qu'il connaisse; mais moi qui ai vu de près les choses, je sais que l'œuvre du rabot n'est que le dernier anneau d'une long chaîne. Que faisons-nous? Voilà le petit qui blanchit une planche, sur laquelle je vais tracer une coupe; cette coupe, je la prends sur le plan d'un architecte; l'architecte l'a étudié, lui, et c'est un travail que son plan; ce plan lui est payé, par qui? Par le bourgeois; mais le bourgeois; qui l'a commandé, ce plan, a travaillé sans doute d'une façon ou d'une autre. Fût-il propriétaire héréditaire, il travaille à administrer sa fortune, à l'améliorer, et c'est un travail. On se trompe bien souvent, et moi tout le premier, sur l'oisiveté des riches.

—Et comment cela?

—Je me souviens que comme d'autres, j'avais cette idée-là, et il y a huit ans que je ne l'ai plus.

—Vraiment?

—Je voyais chaque jour, en hiver, sortir d'un joli hôtel, en face de la boutique, un Monsieur en voiture, avec des chevaux fort beaux; j'enviais le sort de cet rentier; il logeait sur la rue, et chaque matin, dès cinq heures, je remarquais une lampe qui brûlait, de même chaque soir, bien souvent jusqu'à minuit. Je me disais: voilà un brave homme qui aime à voir clair quand il dort, et je mouchais ma chandelle de dépit. Je plaisantais assez aigrement sur le luxe du voisin, le riche oisif, quand entra dans la boutique un ouvrier imprimeur, qui sortait de l'hotel. D'où viens-tu, lui demanda-t-on? De chez une fameuse partique, où j'ai pris de la copie que voilà. Il nous montra un assez volumineux manuscrit.—Votre voisin du premier, en face, est un singulier oiseau.

A Continuer.

Legislature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

2 Mai, 1871.

Séance du soir.

Dans notre dernier numéro, nous avons exposé les causes qui ont amené la crise ministérielle et rapporté les circonstances qui l'ont accompagnée. Il nous reste à démontrer comment la chose s'est terminée.

A l'ouverture de la séance du soir, lorsque la question est venue de nouveau sur le tapis, il a été déclaré que la motion de M. Norquay était irrégulière, et elle fut mise de côté.

La chambre se forme en comité général sur les estimés, M. McTavish au fauteuil.

Le premier item est de nouveau proposé.

M. HAY dit que le gouvernement ne devrait pas presser cette motion devant la Chambre; c'est empiéter sur les droits et les priviléges des membres. Il prétend que c'est le privilége des députés de voter leur allouance sessionnelle.

M. NORQUAY prétend que des concessions devraient être faites des deux côtés.

L'hon. HOWARD repète qu'il a déjà déclaré, sur l'ordre de Son Excellence, que l'estimé supplémentaire serait produit ce soir même avec le montant requis.

M. HAY observe que c'est plutôt un point d'honneur de la part des membres que toute autre chose.

M. BUNN insiste pour que les membres acceptent la proposition du gouvernement, et adoptent l'item en question tel qu'il est.

M. DUBUC parle dans le même sens et dit que c'est le cours qui aurait du être suivi en premier lieu, comme le comportait la motion qu'il a présentée dans l'aprés-midi.

Plusieurs autres membres prennent la parole et exprime des opinions diverses.

La motion est mise aux voix, et plusieurs *non* se font entendre. Cependant après quelques hésitations, l'item est adopté.

Les autres items sont ensuite proposés et adoptés.

L'item de $500 octroyées à l'Hôpital Général de St. Boniface rencontre un peu d'opposition de la part de MM. Norquay et Hay. Ils prétendent que cet Hôpital n'est pas une institution publique, et que conséquemment les deniers publics, ne devraient pas être employés à supporter une œuvre de ce genre. Ils pensent qu'il vaudrait mieux consacrer cette somme à l'érection d'un hôpital public sous le contrôle du gouvernement.

L'hon. Procureur Général fait remarquer que c'est une hôpital public, et que les personnes de toutes croyances et de toutes nationalités y sont admises et prises en soin par les Sœurs en charge de l'institution. Les Sœurs de Charité ne connaissent aucune distinction. Elles ne demandent jamais à ceux qui souffrent s'ils sont catholiques ou protestants, mais se dévouent au soulagement des maux de l'humanité partout où elles les trouvent. On les rencontre sur les champs de bataille, au milieu des épidémies, dans les glaces du Nord, sous la tente de l'indien comme dans les palais des riches, partout où il y a des souffrances à soulager. Et cela sans aucune rémunération de la part des hommes. Leur octroyer quelques deniers, c'est leur donner les moyens de faire encore plus de bien.

M. BUNN parle longuement dans le même sens et dit que les personnes qui font du bien à l'humanité méritent la reconnaissance de tous, à quelque religion ou nationalité qu'elles appartiennent. Et dans le cas présent, il est connu que les Sœurs donnent leurs soins précieux à toutes les classes et à toutes les dénomination.

L'hon. M. BOYD fait des remarques analogues ainsi que l'hon. M. Girard.

L'item est alors adopté.

Après que les estimés eurent été adoptés.

L'hon. M. HOWARD présente à la Chambre de la part de Son Excellence, un estimé supplémentaire, accordant $100 de plus à chaque membre.

L'item est adopté

Le bill pour accorder des subsides à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du gouvernement et du Service Civil est lu une première fois. Puis sur motion du Procureur Général lu une seconde et 3ème fois et passe.

Le Procureur Général propose que le bill sur l'éducation présenté par M. Sutherland, soit retiré à la demande de son auteur.—Adopté.

La session touchait alors à sa fin.

La Chambre avait disposé de toute la besogne qui lui avait été présentée. La prorogation du Parlement devait avoir lieu le lendemain.

M. BUNN dit qu'avant l'ajournement de la Chambre, il désire faire une motion qui n'est peut-être pas dans l'ordre, mais il demande la permission de la Chambre pour la présenter. Il propose que des remerciments soient votés à l'orateur l'hon. M. Royal, pour la manière habile, impartiale et véritablement distinguée avec laquelle il a accompli ses devoirs d'orateur durant la session. Dans la même motion, il joindra aussi le nom de M. Clarke qui mérite les remerciments de cette chambre pour l'immense travail qu'il s'est imposé pendant le temps qu'à duré la session, dans la conduite et la direction des affaires du pays.

M. DUBUC seconde la motion et dit que l'hon. M. Royal mérite a bien des titres les remerciments de la Chambre et du pays Les services qu'il a rendus pendant cette sessions ne sont pas ordinaires. Ses connaissances en droit constitutionnel, sa facilité de s'exprimer correctement dans les langues française et anglaise, ont été pour cette nouvelle Chambre composée de députés nouveaux, d'un secours que chacun peut apprécier. De plus, il faut remarquer qu'il a traduit lui-même la plupart des bills soit en anglais soit en français. L'estime générale de tous les membres dit hautement comment il s'est acquitté de son devoir. On doit aussi remercier l'hon. M. Clarke du zèle avec lequel il a embrassé la bonne cause et du succès avec lequel il l'a défendue.

M. SUTHERLAND fit aussi quelques remarques dans le même sens, et la motion fut adoptée à l'unanimité.

Les honorables MM. Royal et Clarke exprimèrent tous deux en termes bien sentis, leur reconnaissance pour les bons sentiments que la Chambre venaient de manifester à leur égard.

Et la Chambre s'ajourne.

Nous donnerons dans un autre numéro les circonstances de la prorogation, et le discours du Trône pour clore la session.

ST. BONIFACE.

JEUDI 24 AOUT, 1871.

La question du jour.

Notre confrère le *Libéral* s'étonne de la position que nous avons prise relativement à la question des terres. Il trouve étrange que nous nous faisions le champion des droits des métis, et déclare avec un air de candeur vraiment édifiant que personne n'a jamais eu l'intention de dépouiller les métis d'un seul de leurs droits.

Nous aimons beaucoup cette déclaration. Il ne lui manque qu'une chose: c'est d'être vraie.

L'acte de Manitoba garantit aux métis des réserves de terres; ils choisissent ces réserves; le Lieutenant-Gouverneur dûment autorisé par l'acte de Manitoba même ratifie ce choix. Dans notre naïveté, nous avons cru que ces trois choses-là pouvaient constituer un droit pour les métis. Et quand nous avons vu des étrangers, en arrivant à Manitoba, aller, malgré avertissement et protestation des métis, s'établir sur ces mêmes réserves, nous avons pensé que c'était un empiètement sur le droit des métis. Mais notre confrère voit la chose autrement. Il trouve que cela ne lèse en rien les droits des métis, pour la raison sans doute que les métis n'ont pas de droits. Suivant lui, l'octroi de terre assuré par l'acte de Manitoba est une absurdité, le choix des métis un acte illégal, et la ratification du gouverneur une infamie révoltante. Il est logique en disant que personne ne veut les priver les métis d'un seul de leurs droits, s'il ne leur en reconnait aucun.

Notre confrère affirme que nous réclamons pour les métis la possession exclusive du sol de la Province. Il n'aura qu'à relire notre article auquel il réfère pour se convaincre que nous avons soutenu exactement le contraire. Nous ne nions nullement aux étrangers le droit de s'établir dans le pays. Nous savons que ce droit existe, et il n'a jamais été mis en question par personne. Mais répondant aux assertions immotivées du *Globe*, qui avançait que les métis agissent illégalement en prenant leurs réservés d'avance, comme ils le font, nous avons prétendu et nous prétendons encore que les métis ont, sur les terres du pays, un droit *au moins* aussi juste, aussi légal, aussi formellement établi que celui de toute autre classe de personnes. Voilà notre prétention. En quoi est-elle exagérée? Nous avons prétendu en outre que ce droit avait incontestablement la priorité sur celui des émigrés qui arrivent d'Ontario. Ce droit, nous l'avons déjà dit, a été reconnu dans l'acte de Manitoba par l'octroi privilégié des 1,400,000 acres de terres.

Et s'ils ont ce droit, ont-ils tort de l'exercer? Doivent-ils attendre que toutes les belles terres du pays soient prises? Si c'est là ce que prétend notre confrère, nous trouvons sa prétention un peu étrange.

Notre confrère ajoute que si nous avions parlé des droits des colons Ecossais de Kildonan, notre argument aurait eu un peu de bon sens. Vraiment? Nous n'avons pas dit non plus que les Chinois ont des droits en Chine; notre confrère devrait mentionner que ce point là manque aussi à notre argument. En établissant le droit des métis, étions-nous tenu de démontrer que les écossais, les anglais, les irlandais, les sauvages ont aussi des droits. Nous croyons que du moment que nous ne dénions pas ce droit il est suffisamment admis.

Encore une fois, nous ne prétendons pas que les métis ont des droits exclusifs. Mais nous ne reconnaissons à personne autre des droits mieux établis que les leurs. Nous prétendons de plus que ces droits sont antérieurs à ceux des arrivants, qu'ils viennent de n'importe quelle partie du monde, et qu'ils ne font rien que de juste et de légal en exerçant ces droit et en prenant, pendant qu'il en est temps, ces terres qui leur ont été octroyées par l'acte de Manitoba.

College de St. Boniface.

La rentrée des élèves au Collège de St. Boniface aura lieu le 1er septembre prochain.

Touristes distingues.

La construction du chemin de Fer Pacifique du Nord attirent l'attention des hommes d'affaires d'Europe. Un certain nombre de commissaires envoyés par les principaux capitalistes d'Allemagne, d'Autriche et de Hollande pour examiner la ligne et faire un rapport sur ses ressources sont partis de St. Paul en route pour Manitoba. Ils sont attendus ici par le prochain *Selkirk*.

Societe d'agriculure.

Une association d'agriculture Provinciale a été formée sous la présidence de M. Spencer, collecteur des Douanes. Nous ferons connaitre dans notre prochain numèro les noms des Directeurs choisis dans les diverses sections de la population.

Nouvelles Locales.

—Le Lieutenant-Gouverneur et le commissaires des Indiens sont partis depuis une dizaine de jours pour aller conclure un traité avec les sauvages des environs du Lac Manitoba.

—Le terme de la cour générale commencé le 17 courant s'est terminé le 21. Deux ou trois causes criminelles ont été entendues et une quinzaine de causes civiles.

—Nous apprenons que le Révd. M. Dugast et l'hon. M. Royal ont du partir de Montréal pour revenir à Manitoba le 21 du courant.

—On a commencé à construire la ligne de télégraphe qui doit venir jusqu'à Fort Garry. Elle devra être complètée vers la fin d'octobre.

Lettre du Saint-Pere

Voici le texte de la lettre que le pape a adressée au cardinal Patrizzi, evêque de Rome, à propos de l'installation du gouvernement de Victor-Emmanuel à Rome:

Monsieur le cardinal.

Lorsque Dieu, dans ses desseins inpénétrables, a permis que Rome fût occupée contre le droit, les usurpateurs proclamèrent que Rome était nécessaire à l'intégrité de l'Italie et a l'union parfaite de toutes ses parties, comme s'il n'y avait pas encore en Italie deux petites portions qui restent encore sous leur ancien gouvernement, et qui, je l'espère y resteront toujours. Cependant le but de ces grands ouvriers de revolutions n'était pas seulement d'usurper une ville comme Rome, leur but était et il est encore de détrure le centre du catholicisme et le catholicisme même.

Pour cette ruine d'une œuvre industructible, tous les impies tous les libres-penseurs, tous les sectaires du monde ont donné leur concours en apportant chacun leur part de contingent dans cette métropole. Tous ces petits bataillons se sont réunis en un seul corps, et leur but est d'insulter et de briser les images de la Très-Sainte Vierge Marie et des saints, de villipender et de pourchasser les ministres du sanctuaire, de profaner les églises et les jours de fête, de multiplier les maisons de prostitution, d'assourdir les oreilles de leurs clameurs sacriléges, et d'infuser dans les cœurs et lès esprits, surtout parmi la jeunesse, le venin de l'impiété par la lecture de certains journaux souverainement impudents, hypocrites, menteurs et irréligieux.

Cette phalange infernale s'est mise en tête d'extirper de Rome ce qu'elle appelle le fanatisme religieux, comme le disait un philosophe italien, de fâcheuse mémoire, mort subitement il y a peu d'années. Après s'être implantée à Rome, elle veut rendre cette ville incrédule ou plutôt en faire la maîtresse d'une religion de tolérance, telle que la veulent ceux qui n'ont devant les yeux la pensée d'aucune autre vie que la vie présente, et ceux qui se forment de Dieu cette idée qu'il laisse aller toutes choses sans presque s'occuper de nos actes.

Et le gouvernement qui tolère tous ces désordres appartient-il aussi à cette phalange? Nous aimons à espérer que non, car l'affirmative serait une lamentable proclamation de la chute du trône. Cependant, pour apporter quelque remède à la plénitude de tant de maux, vous ferez, monsieur le cardinal, une circulaire aux curés, afin qu'ils avertissent leurs paroissiens que la lecture de certains journaux, spécialement de ceux qui s'impriment ici à Rome, leur est défendue, et que cette défense soit faite de telle sorte que ceux qui y manqueraient comprennent qu'ils font non un péché véniel, mais un péché mortel. Pour tout le reste des offenses rappelées ci-dessus et qui concernent la violation des lois de Dieu et de l'Eglise, il faut dire à chacun des curés: *Argue, obsecra, increpa.*

Enfin levons les mains vers Dieu, et espérons que tant d'attentats contre lui, contre sa religion et contre la société même, auront un terme, et que nous pourrons sortir un jour de ce labyrinthe de maux pour respirer tranquillement à l'ombre de la foi, de la morale et de l'ordre.

Je vous bénis de tout mon cœur.

Le 30 juin, fête de la commémoration de Saint Paul.

Que tous se convertissent et qu'ils vivent, afin qu'ils puissent crier vers Notre Seigneur Jesus-Christ: Seigneur que voulez-vous que je fasse.

PIE IX, pape.

Nouvelles du Canada.

—L'hon. M. Langevin est parti d'Ottawa le 28 juillet, pour la Colombie anglaise. Il doit être de retour en septembre. De sorte qu'il est très-probable qu'il ne viendra pas à Manitoba, ainsi que les journaux l'ont annoncé pendant plusieurs mois.

—L'hon. M. Aikens que l'on attendait prochainement ne viendra pas non plus. Il a remis son voyage à l'année prochaine.

—Le Col. Casault et Madame Casault sont arrivés à Québec le 30 juillet.

—Il est rumeur que le Prince et la Princesse de Lorne visiteront le Canada en septembre prochain.

—169,147,130 pieds de bois sont passés à Ottawa dans le mois de juillet dernier, et sur cette quantité 133,215,088 étaient a destination pour les Etats-Unis.

—La Junte cubaine a envoyé des emissaires en Canada pour y recruter des défenseurs. On dit que ces derniers ont déjà enrôlé nombre de volontaires de retour de la Rivière-Rouge qui, alléchés par une prime de $300 et le désir des aventures, sont prêts à aller combattre les troupes espagnoles au profit de l'insurrection,

Mais les autorités sont averties et elles ont pris des mesures pour arrêter ce recrutement illégal.—*Evènement.*

—Une bouilloire de moulin à scie a fait explosion à Québec, tuant un homme et en blessant dangereusement plusieurs autres.

—Un grand nombre de vols ont été commis dernièrement à Chatam, Ontario.

L'escommunication.

L'an 44 de l'ère vulgaire, un pauvre voyageur parcourait la voie Aurélienne et s'approchait des murs de Rome. Il s'appelait Pierre et il venait prendre possession de la Ville Eternelle. Il n'était porteur ni de notes diplomatiques, ni de lois de garanties Il n'avait point d'armées, il ne pouvait donner de banquets somptueux. Il portait une simple croix.

Un Père de l'Eglise nous présente Pierre rencontrant un païen à la porte du Janicule et met dans leur bouche le dialogue suivant:

Le païen—Où vas tu, étranger?

Pierre—Je viens prêcher à Rome un Dieu inconnu et y reaverser le trône de Satan.

Le païen—Et qui es-tu?

Pierre—Un de ces Juifs que vous détestez tant.

Le païen—Tu es sans doute quelque grand et riche Juif?

Pierre—Je suis un très pauvre pêcheur.

Le païen—Mais tu es un vaillant homme de lettres?

Pierre—Je n'ai jamais étudié.

Le païen—Alors il doit avoir bien des attraits, le Dieu dont tu viens prêcher aux Romains la religion?

Pierre—C'est un Dieu mort pour tous les hommes, et crucifié entre deux voleurs.

Le païen—Et que viens-tu prêcher au nom de ce Dieu?

Pierre—Humilité et sacrifice; guerre à l'orgueil et à la chair.

Le païen—Et tu prétends établir à Rome cette doctrine insensée?

Pierre—A Rome et par toute la terre.

Le païen—Et pour combien de temps?

Pierre—Pour tous les siècles.

Le païen—Mais alors tu as César pour toi?

Pierre—César?...Je viens le dépouiller du souverain pontificat et établir mon siége dans cette Rome qui désormais sera ma Rome.

Le païen—Il te fera mourir.

Pierre—Et je mourrai pour Jésus-Christ.

Le païen—Va, pauvre insensé: on ne peut imaginer plus solennelle folie.

Pierre continua sa route et se mit à prêcher l'Evangile. Après vingt-cinq ans de pontificat, il fut crucifié; mais il lui succéda un autre Pierre qui s'appelait Lin, puis un autre, et un autre encore par une série jamais interrompue, jusqu'à Pie IX. Et les Césars disparurent: disparut l'Empire, disparurent cent dynasties; le Pape resta Roi de Rome.

Cette loyauté durait depuis douze siècles, et voilà qu'un roi piémontais s'en vint dans la Ville-Eternelle pour dépouiller définitivement le successeur de saint Pierre. A son entrée en ville, ce roi nouveau laisse échapper une parole de satisfaction; un catholique lui répond, et le dialogue suivant s'engage:

Le roi—Me voici finalement à Rome. J'ai promis d'y venir pour le 2 juillet, et j'y suis.

Le catholique—Par quels moyens êtes-vous entré? Combien de temps y resterez vous?

Le roi—Qu'importent les moyens, la fin les justifie. Je suis à Rome, et le trône de l'Italie une et indivisible y restera jusqu'à la fin des temps.

Le catholique—En êtes-vous bien convaincu?

Le roi—Très-convaincu. L'Italie est achevée. Malheur à qui la touche!

Le catholique—Et que voulez-vous faire à Rome?

Le roi—Refaire ce qu'a défait saint Pierre.

Le catholique—Et vous vous croyez de force, ô Sire!

Le roi—Oui, j'ai cent choses qui manquaient à saint Pierre.

Le catholique—Cent choses!

Le roi—J'ai de l'argent, et saint Pierre n'en avait pas. J'ai des canons, des fusils et des soldats, et saint Pierre n'en avait pas. J'ai des gardes civiques, des journalistes, des employés, des députés, des sénateurs des plébiscites, et saint Pierre n'avait rien de tout cela.

Le catholique—Et vous n'avez rien autre chose, ô prince très-puissant!

Le roi—J'ai tous les francs-maçons de l'univers, qui m'applaudissent et qui m'aident.

Le catholique—Et puis, rien autre?

Le roi—J'ai les gouvernements, les uns complices, les autres indifférents ou ne pouvant rien faire.

Le catholique—Et c'est tout?

Le roi—Non; j'ai l'étoile d'Italie, des commandeurs et des chevaliers; j'ai des agents de police; j'ai pour moi toutes les passions humaines; j'ai tous les révolutionnaires morts et vivants.

Le catholique—Mais Dieu, l'avez vous avec vous?

Le roi—Non; je laisse Dieu au Pape.

Le catholique—Eh bien, Sire, vous ferez fiasco.

Le roi—J'ai réussi jusqu'ici, et je réussirai encore.

Le catholique—Vous ne réussirez pas, je vous l'assure. St. Pierre a pu prendre la place des Césars, parce que, privé de tout moyen humain, il avait Dieu pour lui. Victor-Emmanuel ne prendra pas la place des Papes, parce qu'il a tous les moyens humains, mais qu'il lui manque l'aide de Dieu.

En attendant cette réflexion, le roi se mit à rire et s'en fut. Car, autant la conquête de Rome par saint Pierre paraissait une impossibilité, autant elle semble facile à Victor-Emmanuel.

Et cependant, l'insuccès de l'excommunié est aussi certain qu'est indéniable le triomphe de saint Pierre. Le gouvernement italien croit que son œuvre a reçu son couronnement le 1er juillet; du 1er juillet au contraire datera sa ruine. Nous l'écrivons en un jour où l'écrire semble une folie. Mais nos paroles resteront et nous les citerons plus tard. L'hymne pour la prise de la possesion de Rome est déjà composé depuis longtemps; c'est l'hymne que les réprouvés répètent dans les abimes: *Nos insensati*! "Insensés que nous étions!" Néron et Napoléon l'ont dit en blasphémant; Victor-Emmanuel s'apprête à le redire.—*Semaine religieuse de Tournai.*

NOUVELLEZ D'EUROPE.

FRANCE.

Le comte De Rémusat a été nommé ministre des affaires étrangères, à la place de Favre qui a résigné.

Une motion a été faite dans l'Assemblée a l'effet de prolonger pendant trois ans le pouvoir de Thiers, avec le titre de Président de la République. On a dit qu'il y avait 400 membres de l'Assemblée en faveur de cette motion.

Cette question a originé dans un caucus convoqué par Gambetta On y approuva la politique moderé du Chef du Pouvoir Exécutif. Il fut aussi décidé dans le caucus en question de s'abstenir de toute intervention dans la question Romaine.

Dans la discussion à l'Assemblée du bill pour indemniser ceux qui ont souffert durant l'invasion allemande, Thiers a été plusieurs fois interrompu, et s'est plaint en termes amers de la conduite de certains députés.

Il paraît qu'avant la révolution du 4 septembre, certaine correspondance avait eu lieu entre l'Impératrice Eugénie et le Czar de Russie, ce dernier devant intervenir en faveur de l'intégrite du territoire français, aussitôt après la prise le Sedan. Mais après la déchéance de Napoléon, le Czar a retir

son offre, et a notifié au Roi de Prusse qu'il demeurerait neutre.

Les Prussiens ont commencé a évacuer les Forts au Nord et à l'Est de Paris.

ANGLETERRE.

On a annoncé que le Parlement serait prorogé le 19 courant.

Une dépêche dit que le Prince de Galles a été choisi pour Grand Patron des francs-maçons d'Irlande.

A Dublin, le 6 courant, la police est intervenue pour disperser une assemblée publique tenue dans Phœnix Park. Une bagarre s'ensuivit dans laquelle des hommes des femmes et des enfants ont été indistinctement tués et blessés. Plus de cent blessés sont dans les hôpitaux.

Lettres Alsaciennes.

Strasbourg, 23 juin.

Strasbourg est exaspéré! L'excitation est générale. Hier soir, vers les huit heures la Grande Rue a été le théâtre d'une scène de brutalité et de lâcheté que nous autres Français nous avons peine à comprendre. Voici le fait:

Un artilleur français, prisonnier de passage, discutait avec des bourgeois dans une brasserie de la Grande-Rue. Un soldat prussien quitte sa table, sans rime ni raison, et s'en vient frapper l'artilleur au visage. L'artilleur riposte par un soufflet qui renverse le prussien. Alors tous les prussiens présents se précipitent sur ce malheureux artilleur et l'entrainent dans la rue. Ils étaient une trantaine à le cribler de coups; mais cela ne suffit pas. Ces misérables brutes sortirent, comme de dessous terre, par centaines; et bientôt, les habitants de la Grande-Rue eurent le spectacle d'un malheureux à demi mort, en lambeaux, tout couvert de sang, trainé par des sauvages et frappé de mille coups! Ils le laissèrent pour mort.

Mais les brutes étaient en veine, et sous ce prétexte que quelques femmes exaspérées avaient jeté de l'eau sur eux par les croisées, ils prirent d'assaut plusieurs maisons et y saccagèrent tout. Toutes les personnes, même celles qui, ignorantes de ce qui se passait dans la Grande-Rue, se risquaient dans ces parages furent attaquées, terrassées et assommées! Des femmes ayant de petits enfants sur les bras, furent foulées au pieds, par ces monstres qui parcouraient les rues en brandissant leurs sabres.

Cette scène dura plus d'une heure; et plus de 2,000 soldats, presque tous du 47e prussien, en furent les héros!

On compte une vingtaine de blessés, hommes, femmes et enfants. Plusieurs sont morts ou mourants.

Deux maisons ont été saccagées et pillées L'église catholique de St. Pierre-le-Jeune, a été prise d'assaut par la soldatesque, qui en a retiré un gamin de onze ans qu'elle a assommé!

Et dire que ce sont les misérables qui partagent le feu et la chandelle de nos bourgeois depuis cinq mois qui se conduisent ainsi!........

Personne autant que les allemands ne fait parade de vertu......dans les livres. Mais dans les livres seulement; car, dans la réalité, ils sont enclins aux vices les plus honteux. Le péché mignon des allemands du Nord est l'alcoolisme. Cela ne les empêche pas d'écrire (écrire est si facile!) qu'ils sont nos "moralisateurs!"

Pendant toute la scène, on ne vit ni un officier ni un agent de police prussien. Enfin, vers neuf heures et demie, arrive un officier avec quelques hommes de garde; et 2,000 assassins disparurent comme par enchantement.

Voilà, ce me semble, un excellent procédé d'assimilation!

L'exaspération est arrivée à un degré incroyable dans les quartiers populeux qui avoisinent la Grand-Rue; et, si l'on ne prend des précautions, je crains bien qu'il n'y ait du grabuge ce soir.

Je voudrais que vous fussiez témoin de la "moralisation" dont ils nous gratifient. Strasbourg est inondé de tout ce que le commerce allemand a d'interlope et d'immonde. Les marchands de jeux, de cartes, de pipes, de lithophanies à sujets obscènes nous arrivent de Kehl, qui était leur capitale.

Nos trottoirs sont infestés des filles tudesques éhontées; et, pour comble, nous voyons s'ouvrir dans nos rues des boutiques à "schnapps," à l'instar des établissements du Nord. Là, les brutes en uniforme se gorgent de toutes sortes de boissons alcolisées, et en sortant ils assomment des bourgeois, assassinent des femmes et des enfants, et pillent des maisons. Voilà comment les prussiens entendent la "moralisation" de l'Alsace!

Nouvelles Diverses.

—Nous recevons, par une dépêche de Londres du 27 Juillet, quelques détails sur le terrible tremblement de terre qui vient de bouleverser une des iles Phillippines, l'île Camiguin. Cette île, située à proximité de celle de Misamis, mesure cinq milles de longueur Depuis plusieurs mois, les secousses de tremblement de terre s'y succédaient avec une fréquence alarmante, et des crevasses considérables s'etaient produites en divers endroits Le 1er Mai, la plaine unie qui s'étend près du village de Catarmin se mit à s'abaisser graduellement, et bientôt les toits des maisons se trouvèrent de niveau avec la surface de la terre.

Une foule de personnes, attirées par la curiosité, assistaient depuis plusieurs heures aux évolutions successives du phénomène, quand survinrent tout à coup d'effroyables secousses, accompagnées d'un grondement continu semblable à celui de la foudre. En un instant, le sol fut criblé de profondes déchirures, et la plaine entière s'affaissa. Au même moment, un volcan, dont le cratère mesure 15 pieds de large, fit éruption, lançant de tous côtés des colonnes de fumée sulfureuse et des torrents de laves et d'eau bouillante.

Cent cinquante personnes furent englouties dans l'abîme qui venait de s'ouvrir au pied du volcan.

Plusieurs précipices se formèrent sur divers autres points de l'île, et de chacun de ces gouffres sortaient des jets de flammes avec de terribles explosions. Un grondement rappelant celui de la grosse artillerie dura plusieurs heures sans interruption, puis il y eut une pause, suivie bientôt d'une nouvelle explosion. D'autres crevasses s'ouvrirent, la lave recommença à couler du volcan, engloutissant les maisons sur son passage et se précipitant dans la mer avec d'affreux sifflements. Au-dessus de l'île planaît un nuage épais de poussière noire, dont l'obscurité était incessamment percée par les colonnes de flammes s'élançant du cratère. Il semblait littéralemant qu'il plût du feu, et l'air était empesté par les exhalations gazeuses.

Les bois avaient pris feu. Aux lueurs sinistres de l'incendie, on voyait les hommes et les animaux fuir pêle-mêle devant les flammes. C'était le plus épouvantables spectacle que l'imagination puisse concevoir Le village a été détruit de fond en comble. Du peu de maisons que la terre n'a pas englouties, il ne reste que des ruines sans formes et sans nom.

Aux dernières nouvelles, les éruptions continuaient, mais l'île avait été désertée par tous ses habitants. Les secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans les iles voisines.

L'île de Camiguin avait une population de 26,000 âmes. Son produit principal était le chanvre dit de Manille.—*C. des E.-U.*

—On compte en Suisse 60 mille orfèvres qui font annuellement environ un million de montres.

—X......, un de nos plus jolis francs fileurs du siége prussien, s'obstine a prétendre qu'il a été blessé comme volontaire à l'armée de la Loire.

Il y a quelques jours, impatienté des sourires et des haussements d'épaules, il arrive trainant la jambe.

—Qu'avez-vous?

—Ne m'en parlez pas! Par ce diable de temps, ma blessure de Baune-la-Rollande s'est rouverte.

On parle d'autre chose.

Le lendemain, c'est-à-dire dimanche dernier. X .....reparait, cette fois allègre et dispos.

On cause quelques minutes, après quoi?

—Eh bien! et la jambe?

—Ca va un peu mieux, fait X......en se frottant.

Mais sa main s'arrête brusquement sur un petit carré de papier attaché on n'a jamais pu savoir comment derrière son mollet.

Il arrache le papier et y lit ces simples mots:

Blessure fermée les dimanches et fêtes.

—Un charbonnier et son épouse qui faisaient partie de la commune, ont pu échapper à toutes les poursuites par un procédé bien simple: ils se sont lavés.

La police les recherche: c'est en vain.

Mais, ô fatale imprudence! les deux époux s'étant lavés à part, ne peuvent plus se reconnaître.

—Voici une assez curieuse statistique: le relevé des morts causées par l'ivrognerie:

En Angleterre, les excès de boisson tuent chaque année une moyenne de 50,000 personnes, dont 12,000 femmes.

En Allemagne les victimes de l'ivrognerie sont de 40,000 personnes par an.

En Russie, on n'en compte que 10,000.

En Belgique, 4,000.

En France, 1,500.

D'apres la statistique du docteur Everett, de Boston, cinq cent mille personnes sont mortes, aux Etats-Unis, des suites de l'ivrognerie, dans l'espace de huit ans.

—Sur le boulevard de Charonne passaient hier leur paquet sous le bras, cinquante jeunes gens, tous grands et vigoureux, mais silencieux et graves.

—D'où venez-vous? leur demanda un vieillard.

—De l'Alsace.

—De la Prusse, alors? fit tristement l'interlocuteur.

—Non, de la France quand même et toujours!

—Et où allez-vous, mes enfants?

—Grossir les rangs de l'armée française. Nous serons les soldats de la délivrance, et fasse le ciel qu'elle arrive vite, car nous avons laissé au pays nos vieux parents qui ne peuvent s'éloigner.

Celui qui parlait ainsi était un jeune homme remarquable par son air de distinction.

Il se nomme B......, nous ne donnerons pas son nom en entier, attendu que ses parents, vivant sous la griffe prussienne, pourraient être victime du patriotisme de leurs fils.

En ce moment, une grande agitation se fit remarquer sur le boulevard. La foule fuyait avec épouvante.

Un cheval fougueux, emporté, entrainait dans une course folle la voiture de maître à laquelle, cherchant à l'arrêter, était, par un choc, lancé à dix pas et se fendait la tête. Plus loin, un brave jeune homme, essayant aussi de maîtriser l'animal, était renversé, et les deux roues lui passaient sur le corps.

Des femmes, des enfants allaient être écrasées.

B......étudie son mouvement, attend le cheval furieux, se jette à sa tête. Il l'enlace il l'étreint, au risque de se faire éventrer, et, après avoir été trainé une vingtaine de mètres, il parvint à le dompter.

La foule applaudit, et un gardien de paix qui, décoré de la croix d'honneur et de la médaille militaire, doit se connaître en courage et en dévouement, ne peut s'empêcher de s'écrier:

—En voilà un qui est resté Français!

EMPRUNT D'OR DE 7-30

DU

Chemin de fer Pacifique du Nord.

PROGRES RAPIDE DE L'ENTREPRISE.

LA construction du Chemin de Fer Pacifique du Nord (commencée en Juillet dernier) avance avec une grande énergie et une extrême rapidité aux deux extrémités de la ligne. Plusieurs milliers d'hommes sont employés dans le Minnesota et sur la côte du Pacifique. Les travaux de nivellement sont presque complètes sur une étendue de **266** milles à l'Ouest du Lac Supérieur; les trains sont en opération sur plus de **130** milles de chemin terminé, et la pose des lisses avance rapidement vers la ligne Est de Dakotahs. En comprenant son achat du chemin de St. Paul et Pacifique la Compagnie du Pacifique du Nord a maintenant **413** milles de chemin complété, et en Septembre prochain, il y en aura au moins **500**.

Un bon placement. Jay Cooke et Cie. vendent maintenant et n'hésitent pas à recommender, comme un placement profitable et parfaitement sûr, les Bons en Or, avec premier privilége hypothécaire sur l'Octroi de terre de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique du Nord. Ils ont **30** ans à courir, portant Sept et Trois-dixièmes par cent, d'intérêt en Or (au-delà de **8** par cent, courant) et sont garantis par la première et la seule hypothèque sur le **chemin entier et ses equipements**; et aussi, dès que le chemin sera complété, sur

23,000 Acres de terres pour chaque mille de chemin, ou **500** acres pour chaque Bon de $1,000. Ils sont exempts de la Taxe des E.U. Le principal et l'intérêt sont payables en Or; Dénominations: Coupons, $100 à $1,000; Enrégistres, $100 à $1,000.

Terre pour bons. Les 7-30 du Pacifique du Nord sont recevables en tous temps à DIX PAR CENT AU-DESSUS DU PAIR, en échange pour des terres de la compagnie, à leur plus bas prix en argent comptant. Ceci en fait pratiquement des GARANTIES DE TERRE PORTANT INTERET.

Fonds d'amortissement. Les produits de toutes ventes de terre doivent être consacrés au re-achat et à l'annullation des Bons hypothécaires privilégiés de la Compagnie. L'Octroi de terre du chemin excède quinze milions d'acres. Cet immense Fonds d'Amortissement servira naturellement à éteindre le principal des bons dus par la Compagnie avant leur echéance. Avec leur ample garantie et leur taux élevé d'intérêt, il n'y a aucun placement accessible au peuple, PLUS PROFITABLE ET PLUS SUR.

Echange des cinq-vingt des E. U. Le succès du Nouvel Emprunt à 5 par cent du Gouvernement va forcer la rentrée des 6 par cent des Etats-Unis. Plusieur porteurs de cinq-vingt les échangent pour des Sept-Trente du Pacifique du Nord, réalisant ainsi un magnifique profit, et augmentant considérablement leur revenu annuel.

Autres garanties. Tous Stocks et Bons ayant cours sur le marché seront reçus à leur plus haut prix courant en échange pour des Sept-Trente du Pacifique du Nord. Les FRAIS D'EXPRESS sur de l'argent ou des Bons reçus, et sur des Sept-Trente envoyés en retour, seront payés par les Agents Financiers.

Des Pamphlets et des Circulaires ont été envoyés au Consul des Etats-Unis, à Winnipeg, pour les personnes désirant de plus amples informations.

En vente par

JAY COOKE ET CIE.,
PHILADELPHIE, NEW-YORK, WASHINGTON.

Agents Financiers de la Cie. du Chemin de Fer Pacifique du Nord.

Et par les BANQUES et les BANQUIERS en général des Etats-Unis et du Canada.

ON DEMANDE un enfant intelligent ou un jeune homme bien recommandé et parlant le français et l'anglais. S'adresser à

W. PALMER CLARKE,
Maison de McKennys, Winnipeg.

SOUMISSIONS.

DES soumissions seront reçues par le Département des Travaux Publics, jusqu'au VINGT-CINQ du courant, pour la TRAVESE sur la rivière Assiniboine et la Rivière Rouge; à commencer le PREMIER de SEPTEMBRE prochain jusqu'à la fermeture de la navigation. Les conditions seront connues en s'adressant à ce Département. On ne s'oblige à accepter ni la plus basse ni aucune de soumissions.

Les soumissionnaires sont tenus de donner les noms de deux cautions solvables.

Par Ordre,

A. BOYD,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 12 Août, 1871.

MAGASIN

DE

Ferblanterie de Winnipeg.

JAMES H. ASHDOWN.

DESIRE informer le public en général qu'il vient de recevoir par le SELKIRK un assortiment de ferronnerie, et d'outils de menuisier, comprenant:

Compas de toutes sortes,
Varlopes,
Poinçons,
Rabots,
Planes,
Trousquins,
Ciseaux,
Tarrières,
Vilebrequins et Mèches,

Serrures de portes et de coffre, couteaux et fourchettes, couteaux de poches, gonds, pentures, clenches, loquets, vis de tous genres, etc., etc., etc.

Il a aussi en route et attend de jour en jour l'assortiment le plus considérable et le plus complet qui a jamais été importé dans ce pays de

Poêles de Cuisine,

Poêle de chambre et de Salon.

Son assortiment de ferblanc et de tôle etc., est comme d'habitude, très varié, et en donnant toute son attention et ses soins a bien servir tout le monde, il espère continuer de mériter la faveur du public qui lui a été accordée par le passé.

Prix modérés.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel....................................	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de..................	3,000,000
Déposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Déjà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de..............................	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-n-o.

MM. Chisholm et Bubar.

DESIRENT informer le public qu'ils ont loué pour un an le moulin à farine et a scie de M. A. McDermot, à Winnipeg. Les personnes qui voudront les encourager seront assurées d'être bien et promptement servies.

Ils tiennent constamment en mains un assortiment choisi de farine, gruo, son, et bois de sciage.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de ...e allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$28.50	En argent américain.
Seconde classe......	25.00	
Fret par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Épingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brévetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privée de 1ère classe, avec chambre très confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. j-n-o.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

On demande.

200 cordes de bois de chauffage pour être délivrées, à Winnipeg, près du moulin de M McDermot.

S'adresser au moulin, à

3f. CHISOLM ET BUBAR.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNÉRAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES.

——ooo——

LIVRES,
BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.